

acheteur de biens d'équipement, de matériel et de services canadiens.

La souplesse des services

Les services de la SEE sont souples et peuvent être adaptés aux besoins des exportateurs. Afin que les entreprises tirent le meilleur parti de ses services, la SEE les incite à s'empresse de communiquer avec elle et avec leur banquier, dès le début de l'élaboration de leurs projets, pour connaître les modalités de financement et de crédit.

Le caractère confidentiel des renseignements

Afin de respecter le caractère confidentiel des renseignements qu'elle reçoit des exportateurs et d'autres sources et d'éviter toute action qui pourrait aider les concurrents étrangers ou canadiens d'un exportateur, la SEE a comme politique de ne pas révéler qu'elle a été pressentie pour une opération d'exportation tant que tous les accords relatifs à la vente n'ont pas été conclus. La SEE n'annonce sa participation aux opérations de prêt que lorsque l'accord de financement est signé et, dans le cas des assurances-crédits et des assurances-investissements à l'étranger, elle ne le fait que sur demande et lorsque l'exportateur y consent.

Pour de plus amples renseignements sur les services de la SEE, s'adresser à:

Siège social

Société pour l'expansion des exportations
151, rue O'Connor
C.P. 655
Ottawa (Ontario) K1P 5T9
Tél.: (613) 598-2500
Télex: 053-4136

Région du Québec

Directeur général de la région du Québec
Société pour l'expansion des exportations
800, Place Victoria, bureau 2724
C.P. 124
Succursale postale Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1C3
Tél.: (514) 878-1881
FAX: (514) 878-9891

Région de l'Atlantique

Directeur général de la région de l'Atlantique
Société pour l'expansion des exportations
Toronto-Dominion Bank Building, bureau 1003
1791, rue Barrington
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2L1
Tél.: (902) 429-0426
FAX: (902) 423-0881

Région de l'Ontario

Directeur général de la région de l'Ontario
Société pour l'expansion des exportations
National Bank Building, bureau 810
C.P. 810
150, rue York
Toronto (Ontario) M5H 3S5
Tél.: (416) 364-0135
FAX: (416) 862-1267

Bureau du district de London
Directeur du bureau du district de London
451, rue Talbot, suite 303
London (Ontario)
N6A 3S5
Tél.: (519) 645-5828
FAX: (519) 645-4483

Bureau du District d'Ottawa
Société pour l'Expansion des exportations
151, rue O'Connor
C.P. 655
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9
Tél.: (613) 598-2992
FAX: (613) 237-2690

Région des Prairies et du Nord

Directeur général de la région des Prairies et du Nord
Société pour l'Expansion des exportations
Bow Valley Square III
Suite 2140
255th Avenue S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 3G6
Tél.: (403) 294-0928
FAX: (403) 294-1133

Bureau du district du Manitoba et de la Saskatchewan
Société pour l'Expansion des exportations
330 Portage Avenue
Suite 707
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0C4
Tél.: (204) 942-0226
FAX: (204) 983-2187

Région de la Colombie-Britannique et du Yukon

Directeur général de la région de la Colombie-Britannique et du Yukon
Société pour l'expansion des exportations
One Bentall Centre, bureau 1030
505, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Z 1M5
Tél.: (604) 688-8658
FAX: (604) 688-3710

C. L'Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a pour principale responsabilité l'administration des programmes d'aide du Canada dans plus de 90 pays en développement, en Asie, en Afrique, aux Antilles et en Amérique latine. Au cours de l'exercice 1988-1989, l'aide publique au développement accordée par le Canada devrait atteindre 2,9 milliards de dollars.

Les fonds octroyés par l'ACDI sont répartis en parts égales entre le Programme de partenariat et le Programme des initiatives nationales. Le Programme de partenariat évolue en grande partie selon les initiatives des nombreux partenaires canadiens et internationaux du gouvernement en matière de développement, tels que les organisations multilatérales, le milieu des affaires et les organisations non gouvernementales (ONG). Le Programme des initiatives nationales comprend l'aide bilatérale et d'autres contributions à des projets de développement que le gouvernement a décidé de lancer.

1. Le programme de partenariat

Le programme multilatéral

Les institutions multilatérales de développement, dont la Banque mondiale est certainement la plus importante, permettent de regrouper et de coordonner les ressources et les compétences en matière d'assistance à un degré qu'un pays seul ne pourrait jamais atteindre. Par conséquent, elles constituent un élément extrêmement important de l'effort global pour aider les pays en développement à réaliser leurs objectifs de dévelop-